

Comité de suivi individuel (CSI) du doctorant de l'ED MathSTIC Quelques indications pour les membres du comité-CSI

Je vous remercie d'avoir accepté d'être membre du comité de suivi individuel (CSI) du doctorant de l'école doctorale MathSTIC. Votre rôle sera de veiller **au bon déroulement de la thèse dans une démarche bienveillante et constructive** pour le(la) doctorant(e). Vous devrez veiller notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. En dehors d'un rendez-vous annuel obligatoire avec le doctorant, vous pourrez être sollicité à tout moment par le doctorant ou le directeur de thèse, ou le directeur-adjoint de site de l'école doctorale. Vous trouverez ci-après quelques indications qui pourront vous aider dans votre rôle de membre de comité-CSI.

Un comité-CSI comporte deux membres. Un des membres sera désigné comme **réfèrent-CSI**. Il sera l'interlocuteur privilégié pour le(la) doctorant(e) (qui doit trouver auprès de lui une oreille attentive) et l'interface privilégié avec l'école doctorale. Il sera également en charge de piloter les entretiens CSI et de rédiger les comptes-rendus, en concertation avec l'ensemble des membres du comité-CSI.

Chaque année et sauf cas de dispense (dont vous serez informé au préalable), le doctorant doit vous transmettre **un rapport d'avancement de ses travaux thèse** (cf. Partie réservée au doctorant dans le formulaire-CSI de l'ED MathSTIC). Vous devrez alors évaluer les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche, formuler des recommandations incluant votre avis sur sa réinscription en thèse. Une trame-type (avec des cases à cocher) a été conçue pour vous guider dans la rédaction du compte-rendu de CSI (cf. Partie réservée au comité-CSI dans le [formulaire-CSI de l'ED MathSTIC](#)). Ce compte-rendu devra être signé par le réfèrent-CSI, et en cas d'avis autre que favorable, par tous les membres du comité-CSI. Il sera ensuite envoyé au doctorant et au directeur de thèse.

Une réunion avec le comité-CSI est non obligatoire mais fortement recommandée pour les doctorants de 1^{ère} année inscrits avant le 31 décembre de l'année universitaire en cours. **Elle est exigée pour les doctorants devant s'inscrire en 3^{ème} année ou plus et comporte obligatoirement un entretien entre le comité-CSI et le doctorant, SANS les encadrants.** Un entretien entre le comité-CSI et le directeur de thèse (et les encadrants si besoin) peut également être envisagé et peut se faire avec ou sans le doctorant.

L'entretien annuel avec le comité-CSI doit être vu comme une opportunité offerte au doctorant pour faire le point sur ses activités. Il lui permet de présenter les travaux réalisés au cours de l'année écoulée, les projets pour l'année suivante (pistes de recherche envisagées, les formations, etc.) et d'exposer les éventuelles difficultés rencontrées (difficultés de tous ordres : scientifiques, matérielles, relationnelles, etc.). Comme indiqué précédemment, le compte-rendu de l'entretien (cf. Partie réservée au comité-CSI dans le [formulaire-CSI de l'ED MathSTIC](#)) sera envoyé au doctorant et au directeur de thèse.

En cas de problèmes majeurs apparents dans l'avancée des travaux et/ou dans la relation entre le doctorant et ses encadrants, le réfèrent-CSI en informe au plus tôt le directeur-adjoint de site de l'école doctorale ([voir adresse-mail et numéro de téléphone](#)).

César VIHO
Directeur de l'école doctorale MathSTIC

